

Cahier de doléances du Tiers État de Cussy en Morvan (Saône-et-Loire)

Plaintes et doléances de la paroisse de Cussy en Morvand.

Sire, la paroisse et communauté de Cussy en Morvand, pleine d'amour et de reconnaissance pour son Roi qui veut bien écouter ses plaintes et lui permettre de déposer ses peines dans son sein, le prie très humblement qu'après les représentations de MM. les députés, il veuille bien avoir égard :

1° A la surcharge de leurs tailles et capitation qui est de 1180 livres 4 sous, quoiqu'il n'y ait que cent soixante et quinze feux ; de malheureux métayers qui ne jouissent pas d'un pouce de terre en propriété en ont jusqu'à cent douze livres ; cette taille est encore augmentée par les frais qu'on leur fait, même avant que le rôle en soit parvenu jusqu'à eux ; cette taille est si exorbitante que les particuliers qui ont des terres sur le finage des paroisses voisines s'y font bâtir pour sortir du rôle de Cussy. Il y a des cotes d'office qui ont été excessivement à charge actuellement même un particulier, âgé de soixante-deux ans, jouissant d'une santé si foible qu'il ne peut sortir de chez lui, ne vient pas même à l'église quoiqu'il soit auprès, n'ayant qu'un bien très médiocre, chargé de sept enfants a une ferme de deux mille livres qu'il est obligé de faire valoir sur la bonne foi des métayers et sur laquelle il ne peut faire de profit, en a une de cent trente-cinq livres dix sols qui n'est point à la décharge de la communauté, ce qui le met beaucoup à la gêne.

2° Qu'ils sont si malheureux qu'une bonne partie n'use de sel que dans le temps des gros ouvrages, ne pouvant fournir à cette dépense, quoiqu'ils en connoissent bien, l'utilité.

3. Que la milice est un surcroît de dépense dans le temps du tirage, il n'y a pas un jeune homme qui ne soit accompagné de ses père, mère et autres parens qui cherchent à grands frais à employer des protections pour les garantir, si la justice ne s'opposait à leurs désirs tout cela leur coûte un argent immense pour lequel communément ils sont obligés d'aller à l'emprunt.

4° Ils ont été excédés jusqu'à présent dans la répartition des travaux sur les grands chemins, à raison desquels il est incroyable combien ils ont essuyé de vexations qui les ont mis dans la nécessité indispensable de se passer de pont pour éviter de se voir conduire en prison.

5° Ils demandent la suppression des places et offices de receveurs. des tailles établis dans plusieurs bailliages, de receveur de consignations, de commissaires aux saisies réelles, et autres de cette nature, comme autant de causes de la perte et de la ruine du peuple. On observe à l'égard des receveurs des tailles que les frais qu'ils font ou que leurs huissiers abonnés font sous leur nom sont pour les cotisables une surcharge qui n'est pas modique, dont ils ne peuvent s'exempter, quoique les collecteurs soient soigneux de faire tout ce qu'il faut pour les prévenir.

6° Ils demandent pareillement la suppression des charges de jurés priseurs, attendu que loin d'être utiles au peuple elles ne lui sont qu'onéreuses en ce que la plus grande partie des ventes qui se font dans les campagnes suffisent à peine pour payer leurs frais.

7° Ils demandent que la noblesse et le clergé soulagent le malheureux tiers-état en concourant aux corvées publiques ; personne ne peut plus facilement faire travailler sur les grands chemins que la noblesse et le clergé.

8° Ils demandent un règlement clair et précis au sujet des droits de contrôle et autres, de manière qu'il ne dépende plus du partisan de les fixer à sa fantaisie, pour ainsi dire, en opposant des arrêtés du conseil que les parties ne connoissent pas et ne peuvent connoître. Ils demandent qu'ils soient diminués, étant très vrai que la crainte d'être excédés empêche la consommation d'une infinité d'affaires de commerce, comme l'énormité des frais de procédure est un frein si puissant qu'un homme raisonnable préfère d'abandonner la poursuite de droit fondée et utile.

9. Ils ont à la vérité un seigneur plein de charité et compassion, qui soulage les pauvres, particulièrement les malades, leur fournit le chirurgien, les remèdes, la viande, leur fait distribuer des grains et de l'argent, mais malheureusement il ne voit pas tout et ils le voient trop rarement.

Nous recourons à vous, Sire, nous sommes persuadés que vous ne voulez nous entendre que pour nous soulager, et nous serons toujours vos sujets zélés, soumis et françois.